

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190607A-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—
Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019
—

COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

DIRECTION DES RESSOURCES

n°07a

COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du budget principal présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 17 Juin 2019 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget principal arrêté aux montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	10 058 021,51 €
Recettes de l'exercice	8 186 976,96 €
Déficit	-1 871 044,55 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	18 067 881,22 €
Recettes de l'exercice	21 787 979,53 €
Excédent	3 720 098,31 €
Soit un excédent global clôturé de	1 849 053,76 €

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 CONTRE (Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES) – 8 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC– Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR)



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire